

[ACTUALITES CONCURRENCE]

Pratiques anticoncurrentielles

L'Autorité rend obligatoires les engagements de PagesJaunes SA

L'Autorité de la concurrence (« l'AdlC ») a accepté et rendu obligatoires les engagements présentés par la société PagesJaunes SA afin de remédier à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de l'édition d'annuaires papier et en ligne et de la vente d'espaces publicitaires correspondants.

Il était en particulier reproché à PagesJaunes de favoriser sa propre régie publicitaire au détriment des agences, et notamment de réserver en exclusivité à ses équipes de vente les statistiques d'audience du site pagesjaunes.fr, et certains comportements dénigrants et discriminatoires de ses commerciaux à l'égard des agences.

En réponse à ces préoccupations de concurrence, PagesJaunes a donc proposé des engagements que l'AdlC a rendus obligatoires pour une durée de trois ans.

Aux termes de ses engagements, PagesJaunes devra permettre aux agences d'accéder aux mêmes statistiques d'audiences que ses propres commerciaux et maintenir l'accès à un logiciel de tarification nécessaire au calcul du tarif des insertions publicitaires. Par ailleurs, PagesJaunes s'est engagée à mettre en place un plan de communication afin d'informer les annonceurs sur le rôle des agences et de ce que les achats effectués via une agence n'engendrent pas une différence tarifaire ou de traitement.

Enfin, PagesJaunes s'est engagée à mettre en place un programme de conformité.

[Décision de l'Autorité de la concurrence n°12-D-22 du 12 novembre 2012](#)